

Maison de la Sécurité et de la Prévention
Direction de la Police Municipale
FB/MD/MM

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS

ARRETE PERMANENT

N°2025 - 11966

« Habilitation aux fins de visionnage
des images de vidéoprotection »

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1

Vu, l'arrêté préfectoral en vigueur portant autorisation d'exploitation d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Villeparisis,

Vu, la demande d'autorisation d'exploitation d'un dispositif de vidéoprotection formulée le 17 novembre 2014 par le Maire de la commune de Villeparisis, (77270)

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2015 approuvant le déploiement de la vidéoprotection urbaine à Villeparisis,

Considérant, qu'il y a lieu de réglementer l'accès à la visualisation des images du système de vidéoprotection,

Considérant, qu'il y a lieu d'habiliter nominativement les agents en fonction du type d'accès aux images et à la vidéo-verbalisation,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Une délégation de visionnage des images du système de vidéoprotection est donnée à **Monsieur BRILLOUET Dylan**, agréé et assermenté, en qualité d'Agent de Surveillance de la Voie Publique, affecté à la Direction de la Police Municipale, aux fins d'accéder aux images en temps réel, à la relecture à posteriori.

ARTICLE 2 :

Cette délégation s'exerce sous l'autorité du Maire, responsable du système de vidéosurveillance.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de Villeparisis sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux

Notifié le

Signature de l'agent BRILLOUET Dylan

Fait à Villeparisis, le 04 août 2025

Le Maire, Frédéric BOUCHE

